

# DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN :

Attachée à son indépendance, la coopérative des Fermiers de Loué a investi 22 millions d'euros dans les énergies renouvelables, dont 16,8 millions dans le parc EoLoué (Sarthe), devenant la première marque à énergie positive de France. Une activité dans laquelle le groupement d'éleveurs estime avoir toute sa place.

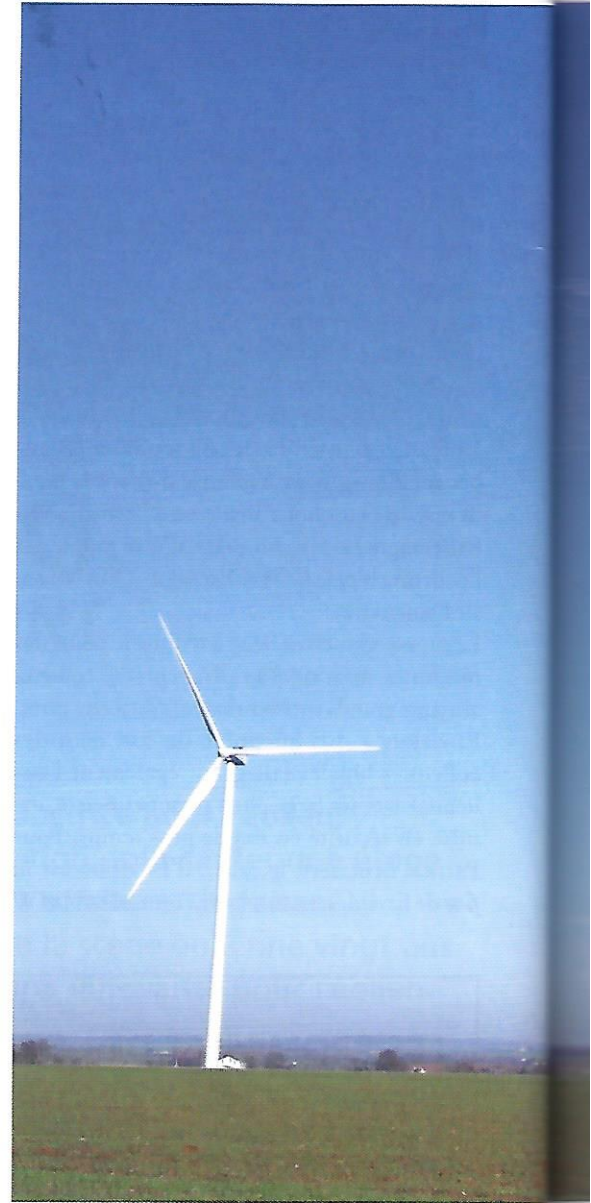
PAR ANNE-SOPHIE PERRAUDIN

**Q** uoi de plus judicieux, pour un ministre de la Transition écologique et solidaire décidé à inciter les agriculteurs à investir dans les énergies renouvelables, que de le faire depuis un champ éolien appartenant à un groupement d'éleveurs ? C'est ce qui a conduit Nicolas Hulot à Juillé (Sarthe) au début du mois de janvier. La petite commune d'à peine 500 habitants accueille en effet 3 des 6 éoliennes d'un parc appartenant majoritairement aux Fermiers de Loué. Si le groupement d'éleveurs est bien connu pour ses œufs et ses poulets, il l'est moins pour sa production d'énergie. C'est pourtant l'un des rares exemples de coopérative agricole ayant investi dans un parc éolien – et *a fortiori* à en être propriétaire.

Certes, le cœur de métier des Fermiers de Loué reste l'élevage, mais pour les éleveurs qui cherchent à s'affranchir de tout, produire de l'énergie n'est pas une activité décalée. « *Progressivement, nous avons décidé de ne dépendre de personne. Nous sélectionnons nos races de poulets, nous faisons naître nos poussins en couvoir, nous avons notre unité de fabrication pour l'alimentation des volailles, notre abattoir... et, il y a dix ans, nous nous sommes demandé si nous n'étions pas en mesure de produire notre énergie* », explique Yves de la Fouchardière, directeur de la coopérative. Dans un premier temps, les Fermiers de Loué se sont tournés vers le solaire. S'appuyant sur l'initiative de quelques éleveurs s'étant équipés d'installations photovoltaïques, la coopérative a mis en place des outils d'accompagnement au développement de projets photovoltaïques à destination de ses adhérents. Aujourd'hui, 300 exploitations accueillent 5,5 ha de panneaux solaires, pour une puissance cumulée de 7 MW et une production de 7,5 GWh/an. Pour autant, cela ne suffisait pas à répondre aux ambitions de la coopérative. « *Notre objectif était de compenser l'ensemble de notre consommation d'énergie, et le solaire ne nous permettait pas d'y parvenir*, note Yves de la Fouchardière. *Il nous fallait une deuxième filière.* »

## UN INVESTISSEUR LOCAL

Au même moment, un projet éolien pourtant bien avancé battait de l'aile sur la communauté de communes du Pays belmontais (Sarthe). Porté par le développeur Nordex, il consistait en l'implantation de 6 éoliennes, dont 3 à Juillé, 2 à Piacé et la dernière à Vivoin. Soutenu par des élus



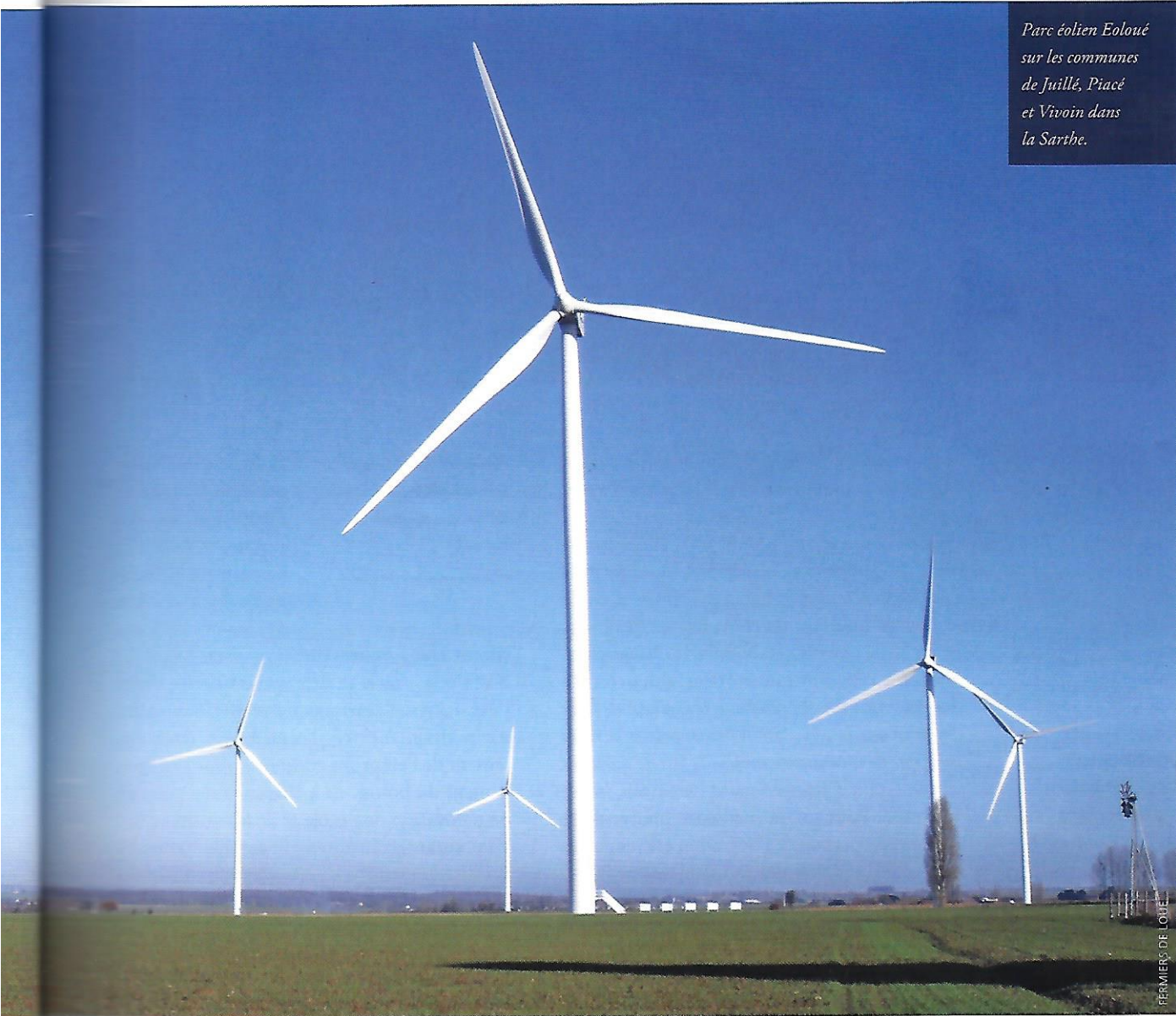
**Pour les éleveurs, produire de l'énergie n'est pas une activité décalée.**

motivés, qui étaient allés visiter un parc en Bretagne et avaient acté le principe d'une participation citoyenne, le projet avait été adopté à l'unanimité

par les municipalités, puis par l'intercommunalité – à qui avait été transférée la compétence. Les Fermiers de Loué sont intervenus dans l'opération en 2009. À cette époque, si la

# “UN MÉTIER DE PAYSAN”

*Parc éolien Eoloué  
sur les communes  
de Juillé, Piacé  
et Vivoin dans  
la Sarthe.*



FERMIERS DE LOUÉ

partie administrative était bien avancée, le dossier butait notamment sur un problème de calibrage : les études issues des relevés d'un mât de mesures préconisaient l'abaissement de la puissance individuelle initialement prévue des éoliennes (2,5 MW), ce à quoi le développeur était peu disposé.

Déterminée à reprendre les choses en main, la coopérative a entamé des discussions avec Nordex. « Les élus étaient très motivés, mais ils n'étaient pas en capacité de négocier », observe Yves de la Fouchardière. Au final, les Fer-

miers de Loué ont racheté 100 % du projet, et en ont rétrocédé 34 % au développeur Quadran (à l'époque Aérowatt), avec lequel ils ont créé la société EoLoué.

## UNE MEILLEURE ACCEPTATION

Les 6 éoliennes de 1,8 MW chacune (soit une puissance cumulée de 10,8 MW, pour une production de près de 23 GWh/an) ont été mises en service en 2013, soit cinq ans à peine après la reprise du projet par les Fermiers de Loué. Une conclusion rapide, due au fait que le parc n'a rencontré aucune opposition, ni connu aucun recours. La dimension locale du projet, dans son initiative comme dans son investissement, n'y est certes pas pour rien. « Le fait que nous soyons un interlocuteur



connu et accepté dans le département a facilité les choses, note Yves de la Fouchardière. La localisation de l'actionnariat a été un élément très important dans la réussite du projet. »

Cependant, le parc n'aurait sans doute pas emporté un tel consensus si les élus locaux et les Fermiers de Loué n'avaient déployé un vaste programme visant à associer la population à chaque étape, de la phase d'étude à l'inauguration, en passant par le montage de chacune des machines

**« Il s'agissait de faire en sorte que la population s'approprie le parc, et non qu'elle le considère comme le fait de quelques élus. »**

– à base de réunions publiques, de visites commentées, de communication vidéo ou de rendez-vous avec la presse. « Il s'agissait de faire en sorte que la population s'approprie le parc, et non qu'elle le considère comme le fait de quelques élus », explique Jean-Édouard Lemasson, maire de Juillé. Pour lui, la meilleure preuve de la bonne acceptation de l'opération est venue des urnes, à l'occasion des municipales de 2014. « Je n'ai jamais été aussi bien élu, alors que les éoliennes tournaient depuis trois mois, observe-t-il. Si elles n'ont pas contribué à ma réélection, au moins elles ne l'ont pas empêchée, et à Piacé non plus. » En outre, les riverains ayant les éoliennes en vue ont été invités à investir finan-

cièrement dans le projet, sous la forme d'un dépôt à terme souscrit auprès des caisses locales du Crédit agricole. L'échéance ayant été fixée à cinq ans, les 270 particuliers qui ont prêté 1,2 million d'euros seront remboursés (avec 3,95 % bruts d'intérêts) en avril prochain.

### ÉOLIENNES ET AGRICULTURE, MÊME COMBAT

Les collectivités, quant à elles, bénéficient des retombées fiscales du parc. Pour les communes accueillantes, cela représente 8 000 € à 9 000 € par éolienne et par an. « Nous avons passé un accord sur la clé de répartition dès 2007, que nous avons entériné en 2016, deux ans après la création du parc, au moment où la fiscalité était au maximum. Il institue une rétribution fixe pour les communes, et le principe que, désormais, toutes les augmentations iront à la communauté de communes, précise Jean-Édouard Lemasson.

Nicolas Hulot et Yves de la Fouchardière sur une des nacelles du parc EoLoué.

C'est aussi une manière de renforcer l'adhésion de nos voisins. » À Juillé, l'argent de la fiscalité a été investi dans des logements loca-

tifs et dans la restauration d'un logis du XV<sup>e</sup> siècle – où la mairie sera transférée avant l'été – avec l'aménagement de deux salles d'exposition. À Piacé, il contribue au remboursement de l'emprunt contracté pour l'aménagement du bourg. Et à Vivoin, à des travaux de rénovation de l'école et de la cantine.

Pour autant, contrairement aux habitants, les collectivités n'ont pas investi directement dans le parc. « Nous avons été moteurs dans le projet, mais de là à engager les impôts de nos contribuables... nous n'avons pas franchi ce pas, commente Jean-Édouard Lemasson. Il nous paraît plus normal d'investir dans le patrimoine de la commune. Chacun à sa place, chacun son métier. »

Est-ce à dire que le développement éolien est un métier d'agriculteur ? Yves de la Fouchardière ne pense pas autrement. « Quand nous semons le blé en novembre, nous ne savons pas ce que nous récolterons en juillet », note-t-il en faisant le parallèle avec le bilan de cinq années d'exploitation du parc – marqué par la fébrilité et l'inconstance de 2017. « Les éoliennes dépendent beaucoup du temps qui passe et du temps qu'il fait. Pour moi, c'est un métier de paysan, et non d'industriel. » Un deuxième EoLoué est d'ores et déjà en préparation. ■